



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with columns: DE CAHORS A LIBOS, tab. 1, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte

Table with columns: DE LIBOS A CAHORS, tab. 2, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte

Table with columns: Prix des places, de Cahors à: 1re cl., 2e cl., 3e cl.

Table with columns: DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, LIBOS, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS

Table with columns: DE CAHORS A PARIS, LIBOS, PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS

Cahors, le 21 Février 1871

Le Discours de M. Thiers

A LA SÉANCE DU 19

M. Thiers prend la parole. Il vient remercier la Chambre de l'honneur qu'elle lui a fait et de la confiance qu'elle lui a témoignée.

« Me voici prêt, ajoute M. Thiers, à vous obéir en tout, sauf en un point, c'est-à-dire dans le cas où vous voudriez céder à un entraînement que la sagesse condamnerait. »

Cela posé, M. Thiers présente les membres du cabinet. Ces ministres ont été choisis par lui dans tous les partis, mais ils sont unis par le lien commun du patriotisme.

« Je ne me suis chargé, ajoute M. Thiers, d'aucun département, afin de pouvoir consacrer tout mon temps aux affaires générales de la France.

M. Thiers aborde ensuite la question politique. Il expose que dans une société régulière, chaque parti représente un système spécial, mais que le moment n'est pas venu de faire un choix.

« La France, dit-il, précipitée dans une guerre sans motifs sérieux et sans préparation suffisante, a subi nombre d'épreuves douloureuses, et après la reddition forcée de Paris, elle voit la guerre prête à renaître si des négociations douloureuses ne viennent arrêter la marche du fléau dévastateur.

Faire cesser les maux qui nous accablent au moyen d'une paix courageusement débattue, paix qui ne sera acceptée que si elle est honorable (Applaudissements); débarrasser nos campagnes de l'invasion, rappeler nos prisonniers, rétablir l'ordre troublé, reformer, par l'élection nos conseils généraux et nos conseils municipaux, (Applaudissements); restaurer nos finances, ce qui ne peut être l'œuvre d'un jour; relever notre crédit; ranimer le travail, renvoyer aux champs et aux ateliers nos mobiles et nos mobilisés; en un mot, reconstituer notre pays désorganisé. Je le répète, rien n'est plus pressant que cette tâche, et je ne concevais pas que quelqu'un pût ici s'occuper de question constitutionnelle, tandis que la France se débat sous l'étreinte de l'ennemi.

Voilà notre politique et à cette politique tout homme sensé, qu'il soit monarchiste ou républicain, peut travailler utilement dans l'intérêt du pays.

Une fois cette tâche accomplie, nous rendrons le pays à lui-même pour qu'il nous dise comment il veut vivre. Alors, en connaissance de cause, nous pourrions prononcer sur nos destinées, et cela, non par une simple minorité, mais par la volonté nationale elle-même. Telle est la politique à laquelle nos collègues

et moi nous nous consacrons. Ce sera la plus grande force que vous puissiez donner à vos négociateurs que de leur prêter votre concours à une politique qui n'a en vue que l'intérêt et le salut du pays. (Applaudissements prolongés).

LE NOUVEAU CABINET.

MM. Dufaure, justice; Jules Favre, affaires étrangères; Ernest Picard, intérieur; Jules Simon, instruction publique; De Larcy, travaux publics; Lambrecht, commerce; Général Le Flô, guerre; Amiral Pothuau, marine.

Le ministère des finances est réservé à un représentant non encore arrivé à Bordeaux.

Prolongation de l'Armistice.

Voici en quels termes le Journal officiel a annoncé cette prolongation aux Parisiens:

« L'armistice, qui devait expirer le 19 février, à midi, a été prorogé au 24, avec faculté de renouveler cette prorogation si les circonstances l'exigent. »

Il n'est guère probable, dit le Gaulois, que les huit jours de répit accordés par M. de Bismark à l'Assemblée soient suffisants pour décider la question de paix ou de guerre. Tout fait donc supposer qu'un second renouvellement sera encore nécessaire.

Notes parlementaires.

On a beaucoup causé, beaucoup « projeté » depuis deux jours. Le parti légitimiste a organisé ses réunions; il compte 150 députés et ne désespère pas de faire des recrues. Il ne dissimule ni ses désirs ni son but, ni ses moyens. Le but: Une monarchie de la branche aînée (le comte de Chambord, régnant), le moyen: une fusion avec les Orléanistes. De leur côté, les Orléanistes manifestent absolument les mêmes prétentions et il y aurait deux « fusions » sur le tapis. Les légitimistes affirment, que la fusion serait faite entre le comte de Paris et le comte de Chambord. Ce dernier régnerait et le comte de Paris serait déclaré son héritier; les autres princes d'Orléans n'entreraient pas dans la combinaison. — Dans le cercle Orléaniste, on affirme au contraire que la fusion se ferait au profit des princes d'Orléans; d'autres ajoutent que le duc d'Aumale aspire à être « Président de la République »

Ceci, évidemment, n'a d'importance que comme symptôme; cela est significatif.

— Il est question dans les bureaux de nommer des commissions d'enquête pour faire pour ainsi dire « l'état de consistance » de la France. Il faut savoir au juste ce qu'il y a dans nos affaires; du reste, comme on prévoit la nécessité de suspendre les séances, et comme la chambre ne veut pourtant pas se séparer, c'est le moyen de créer une permanence sans discussion publique. La proposition a été faite par M. Barthélemy St-Hilaire.

Dans la séance du 19, M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, dépose une proposition tendant à la nomination par l'Assemblée d'une commission de 15 membres laquelle assistera aux négociations qui vont s'ouvrir, donnera son avis, et fera son rapport à l'Assemblée.

L'urgence est déclarée, et l'Assemblée statue immédiatement.

Les commissaires sont:

- MM. Benoit-d'Azy, De Mérode, Victor Lefranc, Lesperut, Barthélemy Saint-Hilaire, La Rocière le Noury, Vitet, Amiral Saissset, Teisserenc, Desseilligny, Laurenceau, Saint-Marc Girardin, Général d'Aurelles, Pouyer-Quertier, Bathie.

Le Français annonce que M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale, élus députés à l'Assemblée nationale, sont arrivés à Bordeaux.

On assure que M. Guizot a accepté l'ambassade de Londres.

Les nouveaux ambassadeurs à Vienne, à St-Petersbourg et à Constantinople sont également nommés.

Bordeaux, 18 février, 11 h. matin.

Les ambassadeurs d'Autriche, d'Angleterre et d'Italie ont reconnu hier soir le gouvernement de M. Thiers.

Le Times publie une dépêche de Versailles, 17, d'après laquelle les troupes allemandes entrèrent certainement dans Paris, qu'elles occupèrent militairement pendant les négociations de Paix.

Les Allemands ont tourné les ouvrages extérieurs de façon à commander Paris.

Bordeaux, 20 février, 11 h. matin.

— La pensée qui ressort des lettres de plusieurs membres de la nouvelle Assemblée est: « Nous désirons la paix; mais si les conditions prussiennes sont trop dures, nous ferons notre devoir. »

— M. Jules Favre a déclaré à M. de Bismark, au nom de l'armée de Paris, qu'officiers et soldats préfèrent être conduits prisonniers en Allemagne que d'assister au spectacle de l'entrée des Allemands dans la capitale.

Le Constitutionnel signale un mouvement important de reprise dans les affaires commerciales, à Paris, depuis quelques jours.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Extrait de la séance du 15 février.

M. Pagès Dupont. Je demande la parole. Messieurs, l'Assemblée a validé hier les élections des Pyrénées-Orientales. Je demande comment il se fait qu'une protestation émanée

d'hommes considérables du département, ne soit pas arrivée à temps au 41e bureau. Cette protestation mentionne des faits très-graves.

Au moment où l'Assemblée votait la validation des opérations électorales des Pyrénées-Orientales, les journaux se vendaient sur la voie publique, publiant la protestation dont j'ai la copie entre les mains, et dont je demande la permission à l'Assemblée de lire quelques extraits.

Je ne prétends pas, messieurs, qu'on doive revenir sur le vote d'hier... (Rumeurs diverses).

Plusieurs membres. Eh bien! alors, la lecture de la protestation est inutile!

M. Pagès-Dupont. Parce qu'il y a une très-grande différence entre les chiffres des voix obtenues par la liste validée hier et les chiffres de l'autre liste. (Interruption.)

Encore une fois, je ne demande pas qu'on revienne sur le vote d'hier... (Nouvelle interruption.)

M. Esquiros. Vous ne pouvez pas avoir la parole sur ce sujet!

M. Eugène Pelletan. Que demandez-vous donc, si ce n'est pas l'annulation!

M. Pagès Dupont. Je demande seulement à être connaître la protestation dont je parle, et si l'Assemblée veut le permettre, je lui en lirai quelques passages. (Mouvements en sens divers.)

M. Esquiros. On ne peut pas revenir sur un vote acquis.

M. Emmanuel Arago. Je demande la parole.

M. Pagès-Dupont. Des électeurs ont été arrêtés... (Bruit.) Si l'Assemblée ne veut pas connaître ces faits, je vais me taire.

Quelques voix. Parlez! parlez!

Autres voix. Non! non!

M. Pagès-Dupont. Voici ce que je désirerais lire à l'Assemblée:

« Dans un grand nombre de communes, des cartes électorales n'étaient pas distribuées aux ecclésiastiques et à ceux dont on redoutait les votes.

» A Pia, deux électeurs honorables, MM. Froxnet et Amanrich, s'étant présentés à la mairie pour réclamer leur carte, ont été immédiatement, la veille du scrutin, arrêtés et conduits à Perpignan par le capitaine de la garde nationale Salettes et autres individus armés.

» Toutes les affiches qui faisaient connaître les noms étaient lacérées et les afficheurs emprisonnés. (Interruption.)

M. le Président. Laissez parler, messieurs! La Chambre décidera ensuite.

M. Pagès-Dupont, continuant. « Dans un grand nombre de sections, à Thuir, notamment, les électeurs étaient forcés de voter à bulletin ouvert, et ceux qui présentaient un bulletin de la liste Gelsen étaient maltraités, expulsés de la salle par des hommes en armes qui occupaient la salle du vote.

» A Pexilla, M. de Lachapelle a pu pénétrer dans la salle du vote; deux hommes armés se tenaient devant l'urne. Le bulletin que présentait cet électeur a été saisi, déchiré, et, comme il persistait à en présenter un autre, les hommes armés l'ont expulsé de la salle.

» Perpignan, les abords du scrutin étaient assiégés par une foule hostile qui poursuivait de ses cris et de ses menaces les partisans des candidatures opposées à celles prétendues républicaines.

» A la section établie au Théâtre, cette foule était excitée et dirigée par les sieurs Plantin et Manant, capitaine et lieutenant de la garde nationale. A la section du conseil de guerre, le capitaine Salettes, auteur des arrestations illégales de Pia, remplissait le même office à la tête d'un certain nombre d'hommes armés.

» Les ecclésiastiques qui se sont présentés pour voter ont été l'objet de violences graves; un grand nombre de citoyens ont subi le même sort. Nous citerons, entre autres, MM. Mouton,

négociant, l'abbé Serradul, Pour négociant, et magistrat consulaire, Villeroux et Bouygues.

» D'autres citoyens qui avaient pu pénétrer dans la salle du vote ont été arrêtés, au moment où ils sortaient, par des gardes nationaux de service et incarcérés au poste. MM. Bédos, ancien bâtonnier des avocats et ancien magistrat; Tolza Gironne, propriétaire; Bès, marchand de farines, ont été victimes d'arrestations et de mauvais traitements de cette nature.

M. Alphonse Esquiros. Vous ne pouvez pas laisser attaquer des élections qui ont été validées, monsieur le président.

M. Eugène Pelletan. Est-ce que les élections des Pyrénées-Orientales sont à l'ordre du jour!

M. le président. Laissez achever l'orateur.

Achievez, monsieur Pagès.

M. Eugène Pelletan. Nous pourrions alors revenir sur toutes les questions après coup.

M. le Président. C'est ce que la Chambre verra.

M. Pagès-Dupont. Voilà les faits; le pays les jugera. C'est tout ce que je voulais dire. (Approbation sur quelques bancs.)

M. le président. Est-ce une opinion personnelle que vous venez d'émettre, ou est-ce au nom du bureau dont vous faites partie que vous venez de faire ce rapport!

Plusieurs voix. Mais il ne s'agit pas de rapport.

M. Eugène Pelletan. M. Pagès-Dupont n'aurait pas dû avoir la parole.

M. le président. Ma question a son importance! Je demande si la réclamation émane du bureau ou seulement d'un des membres de l'Assemblée.

M. Pagès-Dupont. Je n'ai fait qu'une observation sur le procès-verbal. (Bruits divers.)

M. Emmanuel Arago. J'ai demandé la parole, monsieur le président.

M. le président. Vous avez la parole. Veuillez monter à la tribune.

M. Emmanuel Arago. Je n'ai qu'un mot à dire.

Je suis profondément étonné de l'incident qui s'est élevé aujourd'hui à propos d'une élection validée d'hier. Mais, comme il s'agit d'une élection par suite de laquelle j'ai l'honneur de siéger parmi vous, j'ai besoin, — et vous voudrez tous m'entendre, — de déclarer que tous les faits dont on vient de vous parler n'étaient ni à ma connaissance personnelle...

M. Pagès-Dupont. Je n'en doute pas.

M. Emmanuel Arago... ni à la connaissance du bureau chargé d'examiner le dossier, très-complet, m'a-t-on dit, qui a été envoyé, par la préfecture des Pyrénées-Orientales, et où ne figurait aucune protestation.

Lorsqu'à propos de certaines élections, les journaux relèvent des faits plus ou moins exacts, il n'y a rien à dire, cela rentre dans l'exercice de la liberté de la presse; mais quand, après l'examen dans les bureaux du dossier d'une élection, cette élection a été validée par un vote de la Chambre, la question, si je ne me trompe, est définitivement et irrévocablement résolue. C'est de principe. (Approbation.)

Permettez-moi d'ajouter un mot, par lequel je terminerai mes courtes observations.

On a parlé dans les journaux ou dans des protestations, — je ne sais lequel, de quelques électeurs qui auraient été plus ou moins violentés au moment du vote... (Rumeurs à droite.)

Messieurs, dans un pays où les avant dernières élections avaient été l'occasion de scandales qui ont occupé le Corps législatif pendant trois séances, cela n'aurait rien de bien étonnant; mais, en tout cas, j' imagine que je ne dois éprouver aucun scrupule à me regarder comme très-légalement élu, lorsque la différence est de 23,000 à 8,000 voix entre les deux listes rivales.

M. Pagès-Dupont. J'ai constaté moi-même qu'il y avait une grande différence, et j'ai déclaré que je ne demandais pas l'annulation.

(Moniteur universel.)

Le Constitutionnel s'exprime ainsi dans l'article publié sur la séance du 15 février :

« On a lu le procès-verbal et l'on se dispose à reprendre la suite de la vérification des pouvoirs. M. Pagès-Duport, revenant sur l'élection validée des Pyrénées-Orientales, lit dans un journal local une protestation dont le bureau n'a pas été saisi : elle a trait à des actes de violence commis à l'égard des électeurs qui tenaient pour la liste opposante; on a lacéré des affiches et maltraité les gens; le zèle a même été poussé jusqu'à opérer l'arrestation de ceux qui ne votaient point avec le parti avancé. M. Emmanuel Arago, que cette affaire regarde un peu, se désintéresse de tout cela; il explique qu'il ne s'est mêlé de cette élection ni comme ministre, ni comme candidat, et que, s'il a été nommé, c'est par l'initiative spontanée des électeurs. On passe outre. Mais l'observation de M. Pagès-Duport n'est pas perdue. »

On lit dans la Liberté :

« La Chambre a commencé sa séance par une observation de M. Pagès-Duport, et le bataillon de la garde nationale du dehors, l'a terminée par une manifestation.

« M. Pagès-Duport, a propos du procès-verbal, a appris à ses collègues que des actes de la dernière violence, tels qu'emprisonnement de citoyens, etc., avaient été commis dans le département des Pyrénées-Orientales au profit de l'élection de M. Emmanuel Arago. Le malicieux représentant du Lot a déclaré vouloir simplement retenir pour l'histoire, les incidents qui ont précédé et accompagné le triomphe électoral du ministre de la République.

« M. Arago a riposté et... l'histoire jugera, si l'histoire consent à s'occuper des petites choses et des petites gens de l'heure présente. »

Chronique locale

En passant à Lyon, M. Karr a adressé au Salut public, la lettre suivante :

Mes chers confrères,

En passant par Lyon, un peu de place, s'il vous plaît.

Assez de phrases.

La France n'a plus le moyen d'en écouter, ni le temps d'en attendre.

Je viens de passer huit jours dans les pays occupés par les Prussiens. — J'ai vu entrer en Suisse l'armée de Bourbaki.

J'ai vu. — Je sais.

J'ai bien des vérités à dire, elles seront dites dans quelques jours.

Mais dès aujourd'hui j'en veux dire deux. Je demande que l'Assemblée de Bordeaux, appelle dans son sein, — fut-ce à titre de renseignements, — quelqu'un qui ait vu nos prisonniers, nos blessés, nos malades, nos mourants; — ils ont, je crois, le droit d'être représentés.

Je demande qu'un registre soit placé sur le bureau du président de l'Assemblée, et que tout député qui parlera de voter pour la continuation de la guerre, commence par inscrire son nom sur ce registre.

Ce sera le registre matricule d'un régiment d'avant-garde qui aura l'honneur de marcher le premier à l'ennemi.

A bientôt la suite.

ALPHONSE KARR.

Nantes, le 14 février 1861

Très cher Monsieur,

On nous écrit ces quelques lignes près du lit de mon frère mourant. Volontaire de l'Ouest, il a été frappé glorieusement d'une balle prussienne à Yvré-Levesque, le 11 Janvier. Je suis allé le chercher au Mans, ou nos ennemis me l'ont remis sans difficulté, et où du reste, j'ai trouvé nos blessés très-bien soignés.

Dans les ambulances de Ste-Croix, de la Halle aux toiles, du théâtre et du Lycée que j'ai visitées, je n'ai trouvé aucun militaire du Lot, mais le temps m'a manqué pour visiter l'Hôtel-Dieu, la Mission le Gué de Chauny et un grand nombre d'autres ambulances.

A Clermont, entre la Flèche et le Mans se trouvait, dans une petite ambulance tenue très proprement par des religieuses :

Lowredo, mobile du Lot, convalescent de fièvre typhoïde, et devant être évacué sur la Flèche.

A Angers sur les registres de la gare j'ai trouvé les noms suivants :

Loglane, 88° de ligne, de Cahors, rhumatisme, évacué à Ste-Gemme-sur-Loire (M. et L.)

Lestandy, Joseph, mobile évacué du Mans à Cahors.

Malecol, Camille évacué du Mans à Cadillac.

Dauval, François, évacué du Mans à Labastide.

Malaurie, Isidore, éclat d'obus à la jambe, évacué de Saumur à Coujou.

Lalevaut, Philippe, rhumatismes, de Saumur à Cahors.

Rosignol, Pierre, balle au pied, allant du Mans à Trelat.

Veysière, Hippolite, 88° de ligne, variole, évacué de Valognes à Cahors.

Vu à Nantes à l'Hôtel-Dieu :

Guiraudé, de Cahors, quartier-St-Georges, infanterie de marine, rhumatisme.

Vigoux, maximin, commune de Gréalou canton de Cajarc. 2° bataillon, 2° compagnie des mobiles, rhumatisme.

Ambulance St-Pierre,

Marcouyeux vient de partir avec un congé de réforme, et Catusse avec une convalescence. Valet, Jean, de Moncléra, et Pierre Lugol sont en pleine voie de guérison. Lafont, Alexis, 2° bataillon, 5 compagnie de Souceyrac, et Darnis, Joseph, de Rignac pansés le 12 février sont partis en convalescence dans leur famille.

Vous ai-je donné dans des listes précédentes les noms des malades que voici, ayant passé par l'Hôtel Dieu de Nantes :

Salle 20, Guenet, de Melesne, mobile dysenterie.

Salle 2, Burgade, 3° bataillon, 1° compagnie.

Beauregard, 1° bataillon, 1° compagnie.

Bache, 1° bataillon 4° compagnie de Lalbenque.

Une lettre se trouve en dépôt à l'Ambulance St-Pierre sous l'adresse de M. Bonhomme Pierre garde mobile du Lot. Elle avait été envoyée auparavant chez M. Larmie, boulevard Lebasseur où M. Bonhomme n'a pas été retrouvé.

Nous sommes toujours sans renseignement sur les mobiles: Lacombe Jean, Testut Etienne, Penchenat Etienne, Bley, Naves et Dasquié.

Agréer, etc.

VIAUD GRAND-MARAIS.

Nantes, le 16 février 1871.

Malades vu en gare d'Angers : Darny, Jean, 88° de ligne de Cuzens (Lot) blessé à la main et à la jambe passé à la gare le 12 février se rendant de Beaumont (Sarthe) à Cahors.

Malades soignés à l'ambulance du grand séminaire à Angers.

Chambon, mobile du Lot du canton de Martel, blessé à la jambe et ayant un abcès au genou, mort le 1er janvier 1871.

François, Jean, d'Escongou canton de Martel, balle dans le ventre, mort le 26 décembre.

Lavaysse, Pierre, caporal de mobiles blessé à la jambe, évacué le 8 janvier sur Ste-Gemme d'Andigné (M. et L.), et de là sur St-Laurent-sur-Sèvre.

Sabatier, mobile marié, blessé à la jambe, infection purulente, a succombé le 6 janvier, très pieusement comme Chambon et François.

Thucl, Jean, mobile, blessé à la jambe est actuellement à Rochefort-sur-Loire chez M. Tessier, à peu près guéri.

Verdier, Joseph, mobile blessé à la jambe, doit être dans sa famille ayant obtenu une convalescence.

A l'ambulance de la Carterie à Nantes.

Valet, Pierre, 1er bataillon 7° compagnie. Ophthalmie légère.

Agréé etc.

VIAUD GRAND-MARAIS.

Concours d'admission à l'école des mines

Avis

L'ouverture des cours spéciaux et des cours préparatoires de l'école des mines aura lieu le 15 mars prochain.

Seront dispensés du concours d'admission aux places d'élèves externes, et directement admis à l'école, le 15 mars :

1° Les élèves sortis des cours préparatoires en juillet dernier et déclarés admissibles; 2° Les élèves de l'école polytechnique déclarés admissibles dans les services publics et porteurs d'un certificat de capacité.

Les candidats aux places d'Elèves Externes qui ne rentrent pas dans l'une ou deux de ces deux catégories, et les candidats pour l'admission aux cours préparatoires devront subir l'examen préalable du 20 au 25 février courant, devant M. Aguilon, ingénieur des mines à Rodez (Aveyron), et l'examen définitif le 13 Mars, prochain, devant le conseil de l'Ecole des mines.

Le conseil de l'Ecole a exprimé le désir que les Ingénieurs des mines, soient peu sévères, cette année, pour ces examens préalables, en raison des circonstances générales qui ont apporté tant d'empêchements divers aux études des candidats.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 23 au 28 janvier 1871

- Rhétorique.
 - 1 Gilles; 2 Painchenat.
- Quatrième.
 - 1 Imberties; 2 Delmas.
- Cinquième.
 - 1 Calmels; 2 Brassac.
- Sixième.
 - 1 Labro; 2 Girardeau.
- Septième.
 - 1 Castagné; 2 Rives.
- Huitième.
 - 1 Peyrissac; 2 Chambard.
- Classe préparatoire.
 - 1 Verdy; 2 Bonnet.
- Deuxième division.
 - 1 Pasquet; 2 Labie.
- Troisième division.
 - 1 Bénéch; 2 Deltrieu.
- Enseignement secondaire spécial.
 - Deuxième année.
 - 1 Bouygués; 2 Andrieu.
 - Première année.
 - 1 Brunelle; 2 Couture.

Année préparatoire. 1 Vallès; 2 Andral. Pour le Proviseur, Le Surveillant général, T. DURAND. Pour la chronique locale : A. Layton

Variétés

Les questions économiques doivent surtout nous préoccuper en ce moment. En nous mettant immédiatement à l'œuvre, car le temps presse, nous pouvons rendre la famine impossible, et conjurer les fléaux dont l'agriculture est menacée.

Nous croyons porter aujourd'hui à la connaissance de nos lecteurs, et en particulier à celle de MM. les instituteurs publics le programme ci-après, indiquant les précautions à prendre pour la conservation des semences potagères et fourragères, comme aussi pour le choix des meilleures espèces.

Récolte et conservation DES GRAINES POTAGÈRES

1° Récolte

La récolte des graines demande des soins particuliers pour assurer la conservation de leurs facultés germinatives.

Il importe de cueillir les graines par un temps sec, et seulement lorsqu'elles sont parfaitement mûres, ce que l'on reconnaît aisément à certains signes extérieurs.

Lorsqu'il s'agit de graines à enveloppes coriaces ou parcheminées (gousses, capsules, comme dans les choux, haricots, pois) il convient d'attendre que les gousses soient parfaitement sèches. On recueille alors les graines avec leurs enveloppes naturelles.

Les semences contenues dans des fruits charnus, susceptibles de se décomposer ou de retenir l'humidité (tomates, aubergines, cucurbitacées) doivent être nettoyées et séchées aussitôt la récolte, c'est-à-dire lorsque on consomme les fruits, ou mieux quand ils commencent à se décomposer. Enfin, d'autres graines se présentent sous diverses formes, velues membranées, aigrettes, toutes doivent être récoltées à leur dernier degré de maturité, que l'on reconnaît à la couleur, à la consistance et généralement lorsque la tige florale qui les porte commence à se dessécher.

Ainsi, les graines doivent être, autant que possible, recueillies à mesure qu'elles mûrissent. On coupe les tiges qui les supportent, puis on laisse sécher doucement dans un endroit aisé et à l'abri du soleil. Ensuite on nettoie les graines avec soin pour les débarrasser des corps étrangers et des semences vaines.

2° Conservation.

Si les graines ont été récoltées dans de bonnes conditions, leur conservation en sera d'autant plus facile. Celles cueillies trop vertes restent molles, aqueuses et moisissent facilement, celles ramassées bien mûres doivent être bien séchées avant d'être rentrées.

Après ce premier soin, les graines demandent à être serrées dans un local qui ne soit ni trop chaud, ni trop humide, on les renfermera par fraction, soit dans des sacs en toile, soit à leur défaut, dans des enveloppes de papier, jamais on ne les placera dans des vases de quelque nature qu'ils soient.

Il est préférable de laisser dans leur enveloppe naturelle les graines renfermées dans des gousses, capsules et siliques; l'expérience a démontré qu'ainsi traitées, elles conservent la faculté germinative pendant long espace de temps.

(La suite au prochain numéro.)

LA PROCLAMATION

DE L'EX-EMPEREUR

Nous trouvons dans une correspondance de Bruxelles le texte suivant de la proclamation de Napoléon III :

Français,

Trahi par la fortune, j'ai gardé depuis ma captivité ce profond silence qui est le deuil du malheur. Tant que les armées ont été en présence, je me suis abstenu de toutes démarches, de toutes paroles qui auraient pu diviser les esprits. Je ne puis, aujourd'hui, me taire plus longtemps devant les désastres du pays, sans paraître insensible à ses souffrances.

Au moment où je fus obligé de me constituer prisonnier, je pouvais traiter de la paix. N'étant plus libre, mes résolutions auraient semblé dictées par des considérations personnelles. Je laissai au gouvernement de la régence siégeant à Paris, au milieu des Chambres, le devoir de décider si l'intérêt de la nation exigeait la continuation de la lutte. Malgré des revers inouïs, la France n'était pas domptée : nos places-fortes étaient encore debout, peu de départements envahis, Paris en état de défense; l'étendue de nos malheurs pouvait être limitée.

Mais, pendant que tous les regards étaient tournés vers l'ennemi, une insurrection éclata à Paris : le siège de la représentation nationale fut violé, la sécurité de l'impératrice menacée, un gouvernement s'installa par surprise à l'Hôtel-de-Ville, et l'Empire, que toute la nation venait d'acclamer pour la troisième fois, abandonné par ceux qui devaient le défendre, fut renversé.

Faisant trêve à mes justes ressentiments, je m'écriai : « Qu'importe la dynastie si la patrie peut être sauvée ! » et, au lieu de protester contre la violation du droit, j'ai fait des vœux pour le succès de la défense nationale, et j'ai admiré le dévouement patriotique qu'ont montré les enfants de toutes les classes et de tous les partis.

Maintenant que la lutte est suspendue, que la Capitale, malgré une résistance héroïque, a succombé et que toute chance raisonnable de victoire a disparu, il est temps de demander compte à ceux qui ont usurpé le pouvoir, du sang répandu sans nécessité, des ruines amoncelées sans raison, des ressources du pays gaspillées sans contrôle.

Les destinées de la France ne peuvent être abandonnées à un gouvernement sans mandat qui, en désorganisant l'administration, n'a pas laissé debout une seule autorité émanant du suffrage universel.

Une nation ne saurait obéir longtemps à ceux qui n'ont aucun droit pour commander. L'ordre, la confiance, une paix solide ne seront rétablis que lorsque le peuple aura été consulté sur le gouvernement le plus capable de réparer les maux de la patrie.

Dans les circonstances solennelles où nous nous trouvons, en face de l'invasion et de l'Europe attentive, il importe que la France soit UNE dans ses aspirations, dans ses desirs comme dans ses résolutions. Tel est le but vers lequel doivent tendre les efforts de tous les bons citoyens.

Quant à moi, meurtri par tant d'injustices et d'amères déceptions, je ne viens pas aujourd'hui réclamer des droits que, quatre fois en vingt ans, vous m'avez librement conférés. En présence des calamités qui nous entourent, il n'y a pas de place pour une ambition personnelle; mais tant que le peuple, régulièrement réuni dans ses comices, n'aura pas manifesté sa volonté, mon devoir sera de m'adresser à la nation comme son véritable représentant et de lui dire :

« Tout ce qui est fait sans votre participation directe est illégitime. »

Il n'y a qu'un gouvernement issu de la volonté nationale qui, s'élevant au-dessus de l'égoïsme des partis, ait la force de cicatriser nos blessures, ce rouvrir vos cœurs à l'espérance comme les églises profanées à vos prières et de ramener au sein du pays le travail, la concorde et la paix.

NAPOLÉON.

Wilhelmschoke, le 8 février 1871.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8°, bro. 2 fr. 50 cent.; par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent.; par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50; par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — Concile, Infaillibilité, traité complet par le R. P. MARIE ANTOINE, missionnaire-capucin, 1 vol. in-12, 2 fr.; par la poste 2 fr. 25 cent.

Brochures politiques.

RIVIÈRE

TAPISSIER

Galerie Fontenille.

M. RIVIÈRE prévient ses nombreux clients, qu'en l'absence de ses deux fils partis pour le camp de Bordeaux, M. Adrien Rémy tapissier, son filleul, s'est mis à sa disposition pour satisfaire à toutes les commandes.

M. RIVIÈRE a toujours le dépôt de l'extrait de Viande Liebig.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour

4° COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. -- Prix modérés. --

FABRICATION SUPERIEURE

BOUGIES

pour

LES EGLISES

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grosseur, taches de rousseur, lentilles, gride les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage fine et transparente. Paris, CANDES et C°, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. — Se défier des imitations FLACON.